

SERVICE PETITE ENFANCE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CDI 35h

Sous la responsabilité de la responsable de site, l'auxiliaire de puériculture (AP) est responsable de la qualité d'accueil et de soins apportés aux enfants.

Elle assure le lien avec les familles.

Elle n'a pas d'autorité hiérarchique sur son équipe.

Elle a une relation fonctionnelle permanente avec l'infirmière, les membres de son groupe de vie, et les autres AP des autres multi-accueils de La Passerelle. Elle a une relation fonctionnelle ponctuelle avec les autres services de La Passerelle.

Fonctions

1. Garant de la mise en œuvre du projet pédagogique
 - Participe à la réflexion du projet pédagogique et le met en pratique pour garantir un accueil de qualité et répondre aux besoins des enfants et des familles
 - Soumet à l'EJE du groupe des projets d'activités et les met en œuvre
2. Garant de la qualité d'accueil et de soins apportés à l'enfant
 - Assure un rôle de prévention dans le domaine de la santé de l'enfant en lien avec l'infirmière.
 - Assure les soins quotidiens (repas, sommeil, change, activités, communication individuelle ou en groupe) aux enfants et veille à l'hygiène (des enfants et du matériel) au sein des groupes
 - En lien avec l'infirmière :
 - peut administrer un médicament antipyrétique après accord de la famille et prodiguer les premiers soins.
 - remplit les dossiers médicaux des enfants
 - suivi des commandes et du stock des goûters et produits de soin des enfants

Compétences

Diplôme requis : DE d'auxiliaire de puériculture

Aptitudes, savoir être :

- une posture professionnelle claire et structurante pour le groupe d'enfants
- une capacité de collaboration et d'esprit d'équipe
- le sens de l'autorité et des responsabilités
- une capacité à prendre du recul face aux situations
- une capacité à prendre des initiatives.
- une capacité d'observation, de logique, d'analyse et de synthèse
- une capacité à se remettre en question, à s'auto évaluer et à se perfectionner.
- une discrétion professionnelle

Date de prise de fonction : Le plus rapidement possible

Rémunération envisagée : Le poste est à rattacher à l'emploi repère « Auxiliaire de puériculture » de la convention Collective ALISFA.

**Le(a) candidat(e) enverra son CV accompagné d'une lettre de motivation
à la Direction de la Passerelle, Au Trèfle, allée du chemin vert, 68170 RIXHEIM**